

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 16426**

---

(54) Perfectionnements aux vèleuses pouvant être dressées pour suspendre le veau.

(51) Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>). A 61 D 1/08.

(22) Date de dépôt..... 25 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 4 du 29-1-1982.

---

(71) Déposant : MARTIN Michel Roger, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Roger Martin.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Vander-Heym Roger, conseil en brevets d'invention,  
172, bd Voltaire, 75011 Paris.

La présente invention est relative à des perfectionnements aux vèleuses.

On connaît des vèleuses constituées par un organe en forme de berceau, s'adaptant à l'arrière-train de la vache et comportant deux bras réunis à leur extrémité par un treuil, l'ensemble étant porté par un châssis pourvu de roues et comportant des moyens pour faire pivoter le berceau autour d'un axe parallèle auxdits bras. Les bras précités sont rendus solidaires d'une armature circulaire, ou rail, dans laquelle sont guidés des galets portés par le châssis ou inversement.

L'expérience a montré que les efforts transversaux auxquels était soumis le rail circulaire et les galets provoquaient un coincement de l'ensemble en raison du couple important qui s'exerçait sur deux galets diamétralement opposés.

On connaît également des vèleuses du type décrit ci-dessus qui comportent des moyens permettant de dresser la vèleuse pour suspendre le veau. A cet effet, le châssis de la vèleuse présente deux douilles s'étendant sensiblement perpendiculairement aux bras dans chacune desquelles on engage une barre, lesdits barres permettant de faire pivoter la vèleuse dans un plan vertical et d'assurer ensuite, en formant un piétement, la stabilité de l'ensemble dressé. Les barres précitées sont disposées à l'opposé des roues par rapport au berceau mais cette conception a pour inconvénient de maintenir les roues soulevées lorsque la vèleuse est dressée ce qui s'oppose au déplacement de cette dernière.

La présente invention qui remédie à ces inconvénients concerne une vèleuse dont le berceau peut pivoter sans risques de coincement et qui peut être déplacée en position dressée. Cette vèleuse est remarquable en ce que les bras sont réunis par une traverse présentant en son milieu un tourillon susceptible d'être enga-

- 2 -

gé dans l'alésage correspondant d'une traverse du châssis.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le point de fixation des barres, ou mancherons, est  
5 disposé entre le berceau et le châssis.

D'autres caractéristiques ressortiront mieux dans la description qui va suivre, faite en se référant aux dessins annexés à titre d'exemple indicatif seulement, sur lesquels :

10 La figure 1 est une vue en élévation de la vèleuse en position horizontale;

La figure 2 est la vue de dessus de la figure 1;

La figure 3 est une vue analogue à celle 1 montrant le passage de la position horizontale à celle  
15 verticale;

La figure 4 est une vue partielle à plus grande échelle et en coupe montrant, notamment, le système de pivotement du berceau et le verrouillage des mancherons;

La figure 5 est une vue montrant, en perspective  
20 éclatée, les organes de la figure 4.

En se reportant aux dessins, on voit que la vèleuse comporte un châssis 1, porté par des roues 2, auquel sont liés deux bras 3 réunis à leurs extrémités par un berceau 4. De la façon connue, deux treuils  
25 5a et 5b sont disposés entre les extrémités des bras 3 opposés au berceau 4, un levier 6, à double cliquet permettant d'entraîner les treuils séparément ou simultanément.

Selon l'invention, les bras 3 sont réunis par une  
30 traverse 7 présentant, en son milieu, un tourillon 8 engagé et immobilisé axialement dans une traverse 1a du châssis 1.

Cette solution, qui est techniquement très simple, a, en outre, l'avantage de diminuer considérablement  
35 les frottements. En effet, un couple s'exerçant dans

un plan passant par l'axe du tourillon est beaucoup moins sensible dans ses effets que s'il était appliqué aux dispositifs connus dans lesquels la distance séparant deux galets diamétralement opposés est relativement  
5 grande.

Selon une autre caractéristique de l'invention, des mancherons 9 sont articulés sur les bras 3, lesdits mancherons étant réunis par une traverse 10 s'étendant sous lesdits bras lorsque la vèleuse est en position  
10 horizontale, des moyens étant prévus pour verrouiller les mancherons 9 dans une position selon laquelle ils s'étendent sensiblement perpendiculairement aux bras 3.

Les moyens de verrouillage précités empêchent la rotation du berceau par rapport au châssis.

15 Selon un mode de réalisation, les mancherons 9 présentent chacun une extension recourbée 11 susceptible de venir prendre appui sur la traverse 1a du châssis et d'être verrouillée dans cette position en s'opposant ainsi à la rotation de la traverse 7 donc du berceau.

20 La traverse 1a présente des doigts 12 de verrouillage susceptibles de s'engager automatiquement dans un trou 13 de l'extension 11 correspondante. A cet effet, chaque doigt présente une extrémité oblique 14 et est soumis à l'action d'un ressort 15. Une patte 16 située  
25 à l'opposé de la partie oblique 14 permet de manoeuvrer le doigt 12 en vue du déverrouillage.

En position d'utilisation normale de la vèleuse les mancherons 9 s'étendent extérieurement le long des bras 3 qui présentent chacun un collier ouvert 17 dans  
30 lequel le mancheron correspondant prend appui et est maintenu, soit par gravité soit par tous autres moyens (figures 1 et 2).

Pour dresser la vèleuse, on redresse les mancherons qui se verrouillent dans cette position (figure 3) puis  
35 en exerçant sur l'extrémité libre de ceux-ci une action selon la flèche F on fait pivoter l'ensemble autour de

l'axe des roues 2 pour amener l'extrémité libre des-  
dits mancherons en contact avec le sol, comme montré en  
traits mixtes sur la figure 3.

Il y a lieu de noter que dans cette position les  
5 bras 3 sont légèrement obliques de façon à ce que le  
centre du berceau soit situé sensiblement sur la même  
verticale passant par le centre du polygone délimité  
par les roues 2 et les extrémités des mancherons. De  
ce fait, la stabilité de l'ensemble ne sera pas modifiée  
10 si on soulève légèrement les mancherons pour déplacer  
la vèleuse.

Selon un mode de réalisation, l'articulation des  
mancherons sur les bras s'effectue sur l'axe I8 des  
treuils 5a et 5b ( figure 4).

15 Bien entendu, la présente invention ne se limite  
pas au mode de réalisation décrit et représenté mais  
s'étend, au contraire, à toutes variantes de formes  
et dimensions.

## REVENDEICATIONS

1-Perfectionnements aux vèleuses du genre de celles comportant des mancherons permettant de les dresser, caractérisés en ce que les bras sont réunis par une traverse, située à l'opposé du berceau usuel, présentant un tourillon  
5 central engagé et immobilisé axialement dans une traverse du châssis.

2-Perfectionnements aux vèleuses, selon la revendication 1, caractérisés en ce que les mancherons sont reliés aux bras en des points situés entre le châssis et le ber-  
10 ceau.

3-Perfectionnements aux vèleuses, selon la revendication 2, caractérisés en ce que les mancherons sont articulés sur les bras.

4-Perfectionnements aux vèleuses, selon l'une quel-  
15 conque des revendications 1 à 3, caractérisés en ce que les treuils et les mancherons sont montés sur un axe commun.

5-Perfectionnements aux vèleuses, selon l'une quel-  
conque des revendications 1 à 4, caractérisés en ce que des moyens sont prévus pour éviter la rotation du berceau  
20 lorsque les mancherons sont dressés ainsi que le pivotement desdits mancherons.

6-Perfectionnements aux vèleuses, selon la revendication 5, caractérisés en ce que chaque mancheron présente une extension recourbée susceptible de venir prendre appui  
25 sur une traverse du châssis lorsque le mancheron est dressé et d'y être verrouillé.

1/2



